

Formidables attaques contre Verdun

LES ALLEMANDS ENLÈVENT L'OUVRAGE DE THIAUMONT

Nous n'avons cessé de répéter que les Allemands, du jour où ils avaient commencé l'attaque de Verdun, étaient décidés, à quelque prix qu'ils fussent payés, à ne s'arrêter devant rien pour prendre la ville.

L'admirable résistance que leur opposent nos troupes, les pertes énormes qu'ils subissent, les inquiétudes qui gagnent leur opinion publique, rien ne les rebute : l'honneur de l'héritier de la couronne impériale est engagé et le télégramme de félicitations si peu mérités que le Kaiser

mandants ont complètement échoué, ils nous ont cependant enlevé nos premières lignes entre la cote 320 et 321 avec l'ouvrage de Thiaumont qui formait saillant à cet endroit et qui est un peu en arrière de la ferme du même nom.

Le bombardement précurseur de l'attaque qui avait commencé dans la soirée de jeudi a continué toute la nuit avec la plus grande intensité. Nos lignes avancées depuis la cote 321 à l'est de la ferme de Thiaumont jusqu'à la batterie de Damloup au sud-ouest du fort de Vaux ont été copieusement arrosées de projectiles. Le secteur de Thiaumont était surtout pris pour objectif par les gros canons. Dès l'aube, le bombardement a redoublé de violence. Enfin à 8 heures les batteries allemandes ont allongé leur tir pour empêcher les renforts d'arriver jusqu'aux premières lignes et le signal de l'assaut a été donné.

Dès le début on a pu voir se dessiner quatre attaques principales, la première avant pour objectif le secteur entre la cote 321 et la cote 320, la seconde visant le bois de Vaux-Chapitre et du Fumin, la troisième le bois du Chenois au sud du fort de Vaux et enfin la quatrième la batterie de Damloup. Les contingents ennemis mis en ligne s'avancèrent simultanément contre nos positions sur toute l'étendue du front attaqué. Nos tirs de barrage et nos feux de mitrailleuses arrêtèrent tout d'abord l'élan des assaillants. Mais à notre gauche, la lutte s'accroissait et ne tardait pas à constituer le principal intérêt de la journée.

Pendant toute la matinée, ils multiplièrent leurs assauts qui étaient constamment repoussés. De nouvelles troupes fraîches venaient à chaque fois renfoncer et remplacer les unités qui avaient fondu dans la fournaise. Enfin vers midi, par un nouvel et puissant assaut, les Allemands parvinrent à prendre pied dans l'ouvrage de Thiaumont qui ne formait plus qu'un monceau de ruines et de la première ligne de tranchées de ce secteur.

Encouragés par ce succès, les Allemands s'élancèrent en avant pour s'emparer du village de Fleury devant Douaumont. Ils étaient sur le point de réussir lorsqu'une puissante contre-attaque vint mettre obstacle à leur avance. L'ennemi, abordé à la baïonnette et à la grenade, ne put résister au choc et il fut obligé de se replier en désordre jusqu'aux premières lignes qu'il avait conquises et dont il organisa la défense, sur-le-champ.

Communiqués officiels

(690^e jour de Guerre)

3 heures soir.

EN BELGIQUE, les tirs de destruction de nos batteries ont bouleversé les organisations ennemies de la région des Dunes.

EN CHAMPAGNE, hier en fin de soirée, à la suite du bombardement de nos positions situées ENTRE MAISONS-DE-CHAMPAGNE ET LE MONT-TÊTU, LES ALLEMANDS ONT ATTAQUÉ PAR TROIS FOIS NOS TRANCHÉES SUR UN

FRONT DE DOUZE CENTS MÈTRES

ENVIRON. TOUTES CES ATTAQUES ONT ÉTÉ ARRÊTÉES PAR NOS TIRS DE BARRAGE OU REPOUSSÉES À LA GRENADE. Quelques fractions ennemies qui, à la troisième tentative, avaient réussi à pénétrer dans un de nos éléments avancés à l'Ouest du Mont-Têtu en ont été chassées aussitôt à la baïonnette. Une dizaine de prisonniers sont restés entre nos mains.

PENDANT LA NUIT, PLUSIEURS COUPS DE MAIN CONTRE NOS PETITS POSTES AU NORD-EST DE LA BUTTE DU MESNIL ONT ÉTÉ REPOUSSÉS.

SUR LA RIVE GAUCHE DE LA MEUSE, LES ALLEMANDS ONT RENOU-

VELÉ LEURS TENTATIVES DANS LA RÉGION DE LA COTE 304. Deux atta-

ques à la grenade ont échoué sous nos feux de mitrailleuses. Au cours de la nuit, vive fusillade au Bois d'Avocourt et au « Mort-Homme ». Bombardement intense des secteurs d'Esnes et de Châtanourt.

SUR LA RIVE DROITE, L'ACTIVITÉ DE L'ARTILLERIE A ÉTÉ CONSIDÉ-

RABLE SUR TOUT NOTRE FRONT, DEPUIS LA MEUSE JUSQU'À MOULAIN-

VILLE, surtout dans la région à l'Ouest et au Sud du fort de Vaux où l'ennemi a fait un large emploi d'obus lacrymogènes.

AUX EPARGES, une petite attaque allemande a complètement échoué.

11 heures soir.

SUR LA RIVE GAUCHE DE LA MEUSE, LE BOMBARDEMENT PAR OBUS DE GROS CALIBRE A CONTINUÉ TOUTE LA JOURNÉE SUR LA RÉGION COTE 304-MORT-HOMME ET SUR NOS DEUXIÈMES LIGNES DANS LE SECTEUR DE CHÂTANOURT.

SUR LA RIVE DROITE, à la suite des violentes préparations d'artillerie de la nuit dernière, les Allemands ont dirigé, à partir de 8 heures du matin, une série d'attaques offensives à grande envergure, sur un front de 5 kilomètres environ, depuis la cote 321 jusqu'à l'est de la batterie de Damloup. Les attaques à gros effectifs se sont succédées avec un acharnement extrême, malgré les pertes énormes que nos tirs de barrage et nos feux de mitrailleuses infligeaient à l'ennemi. Entre la cote 321 et la cote 320, après plusieurs assauts infructueux, les Allemands ont réussi à enlever nos tranchées de première ligne et l'ouvrage de Thiaumont.

UNE PUISSANTE ATTAQUE ALLEMANDE QUI ÉTAIT PARVENUE JUSQU'AU VILLAGE DE FLEURY A ÉTÉ REFOULÉE PAR UNE VIVE CONTRE-ATTAQUE DE NOS TROUPES. LES ATTAQUES DIRIGÉES SUR LE BOIS DE VAUX-CHAPITRE, DU FUMIN, LE CHENOIS ET LA BATTERIE DE DAMLOUP ONT ÉTÉ BRISÉES PAR NOS FEUX ET COMPLÈTEMENT REPOUSSÉES.

EN WOËVRE, lutte d'artillerie assez vive dans le secteur de Moulainville. Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

Les résultats du Comité secret

L'ordre du jour voté jeudi par la Chambre, que nous avons publié hier, est la justification complète du Comité secret — et du Comité secret réglementaire, c'est-à-dire sans les limites qu'on avait tenté d'introduire dans les attributions du Parlement.

Cette justification résulte, à la fois, de la tranquillité avec laquelle se sont poursuivies durant six jours les délibérations qui ont précédé la séance publique, des constatations que le texte adopté renferme, des résolutions générales qu'il indique, et de la décision qu'il formule en ce qui touche le recours éventuel à la procédure qui vient d'être employée.

L'opinion publique, qu'on avait prévenue contre les discussions à huis clos, à laquelle on avait annoncé un résultat désastreux de la suspension des débats publics, a pu se rendre compte de l'insuffisance de ces craintes. Pas plus que l'Angleterre et l'Allemagne, dont les représentants ont, eux aussi, siégé en Comité secret, la France n'est incapable de supporter un échange de vues complet, avec toute la discrétion qu'il commande, entre ses mandataires et son gouvernement.

Quant aux raisons qui nécessitent le caractère confidentiel des délibérations qui ont occupé toute une semaine, elles ressortent avec évidence des termes mêmes du vote qui en a été la conclusion. « Nécessité de veiller à ce que la préparation des moyens offensifs et défensifs, industriels et militaires, soit poussée avec un soin, une activité et une prévoyance correspondant à l'héroïsme des armées de la République... », institution d'une « délégation directe qui exercera, avec le concours du gouvernement, le contrôle effectif et sur place de tous les services ayant la mission de pourvoir aux besoins de l'armée... », reconnaissance « des efforts déjà faits et des engagements pris par le gouvernement », confiance en lui pour que « l'expérience du passé aidant » toute l'énergie soit employée « à fortifier la direction de la guerre », etc. ce ne sont pas là autant de formules suggestives sur ce qui a laissé à désirer dans le passé ?

La Chambre a tenu — et on ne peut que l'en féliciter et s'en réjouir — à faire une manifestation nouvelle d'union sacrée. Elle a tenu, en même temps, sentant bien sa responsabilité et sachant que plus tard il lui serait demandé compte de ses actes, à prendre la part qui lui revient dans le contrôle des opérations de la guerre. Elle a été prudente et sage en déclarant vouloir « s'abstenir strictement d'intervenir dans la conception, la direction ou l'exécution » de ces opérations.

Mais elle a refusé de s'en désintéresser et de laisser à des ministres, dont elle aurait fait ainsi des personnages irresponsables, le droit de conduire à leur manière et sans en rendre compte les graves affaires dont dépend le salut du pays.

Retenez le fait que, pour rédiger le texte accepté par le président du Conseil, il a fallu concilier les opinions des groupes les plus divers et les plus opposés, les avis les plus dissemblables et parfois les plus contradictoires, les sentiments de ceux qui, de parti pris, sont optimistes et de ceux qui voient plutôt les conséquences redoutables des erreurs et des imprévisions passées ; analyser avec attention les phrases et les mots de la déclaration sur laquelle une majorité empruntée à tous les partis s'est formée et vous vous convaincrez aisément que le sujet traité n'a pas donné lieu qu'à des actes d'approbation et des congratulations sans réserves, et que les renseignements efficaces obtenus grâce au Comité secret (c'est encore l'ordre du jour qui le constate), doivent porter, dans l'avenir, leur profit et leur leçon.

S. PICHON.

Le mark baisse

A Zurich

Zurich, 23 juin. — A la Bourse de Zurich le change du billet français est en hausse vigoureuse, il dépasse le cours de 90. Le mark, par contre, est tombé à 94 et la couronne à 65.

A Amsterdam

Amsterdam, 23 juin. — Le cours du mark a subi, depuis mercredi soir, sur notre place, une baisse considérable. Le reçu a été tel qu'il a produit une véritable panique sur le marché.

A New-York

New-York, 23 juin. — Le cours du mark s'inscrit en nouvelle et sensible réaction. En dernier lieu on cote 74 5/8 (contre 75 1/4) cents pour 1 mark, soit 5/8 cents de baisse pour la journée.

Les conséquences de la prise de La Mecque

Même au milieu de tant d'événements effroyables, le soulèvement des Arabes ne saurait passer inaperçu. L'examen de la carte montre l'importance réelle de ces actions, inattendues pour beaucoup. Alors que l'adversaire voulait déclencher contre nous la guerre sainte, le grand chef de La Mecque, si vénéré parmi les musulmans, se dresse contre la Turquie, à nos côtés.

Les abominables atrocités de Djemal pacha en Syrie, où il vient encore de faire pendre tant de notables, ne sont pas étrangères à l'intervention arabe. Celle-ci s'est signalée par de réels succès. Taif, La Mecque, Djeddah ont capitulé avec leur garnison. Médine est déjà encerclée. Cent-cinquante kilomètres du grand chemin de fer du Hedjaz sont entre les mains des tribus insurgées qui progressent sans arrêt vers la Nord-Ouest. Déjà, les communications normales sont rétablies à travers la mer Rouge de Souakin, en Egypte, à Djeddah. Sans doute, — s'ils ne l'ont déjà fait — nos alliés britanniques vont-ils pouvoir prêter à leurs nouveaux amis un concours efficace.

Les conséquences de cette révolte peuvent être appréciables, même au regard des événements qui se préparent en Europe. Evidemment, les troupes ottomanes qui tiennent la péninsule du Sinaï — trente mille hommes environ — vont-elles devoir se porter en avant des insurgés. Ceux-ci, très nombreux puisqu'ils ont fait capituler une garnison de quatre-vingt-cinq hommes, munis de six canons, auront sans doute le dessus. Et peut-être alors, les Syriens opprimés sauront-ils prendre les armes à leur tour.

D'autre part, si le soulèvement se développe vers le Sud, il peut exercer sur les opérations autour d'Aden la plus heureuse influence. Ce port si important est presque assiéé depuis quinze mois par des Turcs renforcés d'Arabes. Le dégagement de cette place serait d'une valeur commerciale immédiatement appréciable.

La diversion que tente aujourd'hui sur les derrières de l'armée ottomane le grand chef de La Mecque aura certes des conséquences plus effectives que l'attaque des Senoussis lancée contre nous par l'Allemagne.

Longtemps, la menace contre le canal de Suez retint en Egypte de forts contingents coloniaux anglais. L'intervention arabe retint donc sur l'ensemble de nos efforts communs, puisque libérés, les effectifs encore stationnés entre Suez et Port-Saïd est pour nous d'une incontestable utilité.

Charles Sténen.

Gares et cantonnements ennemis bombardés

(Officiel)

Dans la nuit du 22 au 23 juin, notre aviation a effectué plusieurs opérations de bombardement dans la région au nord de Verdun. Les gares de Grandpré, Longuyon, Nantillois, Audun-le-Roman, ont reçu de nombreux obus de gros calibre ainsi que les cantonnements de la région d'Azannes et de Montfaucon. Un violent incendie s'est déclaré dans la gare de Longuyon. Un dépôt de munitions ennemi situé au nord de Briulles a explosé sous nos projectiles et cinq foyers d'incendie ont été constatés.

Une rue Gallieni à Paris

Le bureau du conseil municipal a proposé que le nom du général Gallieni soit donné à une rue de Paris, c'est même le premier rapport présenté par le nouveau syndicat. M. Gent. Tout le monde est d'accord. Mais quelle voie portera le nom du vaillant défenseur de Paris.

MM. Delavenne et de Puymaigre demandent que ce soit l'avenue centrale de l'Esplanade des Invalides et MM. Peuch et Le Corbiller que ce soit la voie nouvelle qui part de la rue Turbigo pour aboutir à la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les premiers appuient leur demande du fait que l'avenue qu'ils désignent mène du pont Alexandre à l'Hôtel des Invalides où se trouve le gouvernement militaire de Paris, les seconds font ressortir que la voie qu'ils désignent est centrale et mène au cœur de Paris : l'Hôtel de Ville.

Et une à Versailles

D'autre part le conseil municipal de Versailles a décidé de donner le nom de Gallieni à une rue de la ville et a renvoyé à une commission le soin de choisir entre la rue Neuve et la rue du Gouvernement.



Le fort de Moulainville, à l'Est de Verdun

(Le communiqué d'hier après-midi signale l'activité considérable de l'artillerie dans la région de Moulainville.)

La manœuvre des Russes et des Allemands

L'offensive russe inquiète vivement les Allemands à juste titre. Jusqu'ici, rien ne se dessinait toujours sur toute la partie du front qui va de Riga au Pripet ; les actions locales signalées n'ont encore nulle part assez d'envergure pour faire croire soit à une contre-offensive allemande, soit à une extension de l'offensive russe. La vraie lutte, la vraie succession de batailles se déroule toujours entre le Pripet et la Roumanie. Elle prend un caractère d'acharnement remarquable sur toute l'ailée droite de l'armée de Broussiloff, et cela était facile à prévoir dès la première heure. Il y a à cela deux raisons dont une, la première, est généralement admise et signalée par tous les critiques militaires.

Les Allemands cherchent à empêcher les Russes de parvenir au nœud du chemin de fer de Kovel, qui est important. Par là s'opère, en effet, en partie, la jonction directe des armées allemandes du nord avec les armées austro-allemandes de Volhynie et de Galicie. Mais à supposer que Kovel soit aux mains des Russes, les relations n'en seraient point pour cela interrompues : le rôle de Kovel peut être rempli, un peu plus en arrière, à 80 kilomètres, par Cholm, relié comme Kovel à Brest-Litovsk et à Ivangorod, par voies ferrées. D'ailleurs, il faut voir la suite. Les Russes à Kovel seront devant la ligne du Bug et non derrière, avec la perspective ou bien de s'étendre en éventail vers Brest-Litovsk, ou bien de marcher sur Cholm et de prêter le flanc à ce même Brest-Litovsk pendant l'attaque du Bug. Est-ce à rechercher ? Il est permis de penser que non.

La seconde raison c'est que pour reprendre l'offensive contre les Russes, en combinant, comme ils en ont l'habitude et comme il est indiqué de le faire quand on le peut, une opération de flanc avec l'opération de front, les Allemands doivent, de toute évidence, attaquer par le secteur Kovel-Sarny-Rovno. S'ils passent le Styx vers Rafalovka et s'ils parviennent à Sarny, derrière le Goryn, ils tourneraient la droite de Broussiloff et mettraient ce dernier dans l'obligation de battre en retraite, malgré ses victoires. Ce mouvement-là ne peut se faire que contre la droite de Broussiloff ; contre la gauche, il est impossible, parce que le général Pfanzer est battu, parce qu'il est trop loin et trop excentrique pour être secouru, et enfin parce que la gauche russe, touchant à la Roumanie, la place manque pour la tourner.

Les Autrichiens de Pfanzer se retirent sur les Carpathes et ils mettent les passages en état de défense. C'était prévu. Mais les Russes arrivent déjà à Radzitz. S'ils ont assez de monde, ils doivent déloger les Autrichiens de la crête des Carpathes et s'y installer et fortifier pour leur compte, de façon à être tranquilles sur leur gauche. En même temps, ils doivent pousser résolument en avant, entre les Carpathes et le Dniester, pour faire tomber en les tournant toutes les lignes des affluents de ce fleuve et obliger les défenseurs de Lemberg à rétrograder jusque derrière la Vistule et le San.

On voit donc qu'en somme chacun des deux adversaires doit chercher à tourner la droite de l'autre et résister, au contraire, du côté opposé. Or, pour cela, les Russes ayant mis Pfanzer en déroute sont en parfaite posture, à la condition de tenir ferme sur la ligne du Styx et de ne pas reculer d'une semelle sur leur droite, ce qui, à mon sens, et jusqu'à nouvel ordre, vaudra beaucoup mieux que pousser cette droite en avant. Les données du problème se modifieraient si l'armée russe du canal Oginski se portait en avant.

Général BERTHAUT.

Un insigne pour les blessés

M. Henry Paté, député de Paris, a déposé hier sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution invitant le gouvernement à accorder d'urgence un insigne spécial aux militaires réformés pour blessures de guerre ou maladie contractée au service.

Offensive allemande repoussée par les Russes

Les Autrichiens en fuite
vers les Carpathes

Résumé du communiqué russe

Au nord, une offensive allemande échoue.

Au sud, combats locaux.

En Bukovine, les Russes poursuivent les Autrichiens approchant des Carpathes.

(Voir à la 3^e page le texte du communiqué officiel.)

LES BULGARES contre l'armée d'Orient

(De notre envoyé spécial)

Salonique, 23 juin. — On a annoncé, hier soir, que les Bulgares auraient occupé le fort Fea Petra et traversé le Nestos. Je ne sais si le fait est exact, en tout cas, à mon avis, il ne prouverait nullement un désir d'offensive de leur part : ils ont d'autres soucis en tête. S'ils prennent les forts, s'ils passent la rivière, c'est pour se barricader ; ils mettent l'ennemi dans l'obligation de toutes leurs portes. Inquiets de ce que l'armée d'Orient leur prépare dans le bas, ils commencent à être secourus par ce que les succès des Russes leur réservent dans le haut. Ils ne pensent plus à vaincre, mais à se défendre ; c'est ce qu'ils font avec le concours de leurs amis grecs. — A. Londres.

Le prince de Galles sur le front français

Londres, 23 juin. — Le War Office dit que le prince de Galles a visité dernièrement, sur le front français, un certain nombre de terrains de sépultures de l'avant et a manifesté un grand intérêt des dispositions qui ont été prises en vue de donner suite à la généreuse décision de la nation française de concéder un lieu de repos permanent aux combattants britanniques tombés en terre française.

La route de Verdun

Les territoriaux
et les arroseuses municipales

(De notre envoyé spécial)

Autour de Verdun, ... Juin. — Le long ruban de route qui s'étend de Bar-le-Duc à Verdun est tous les jours défoncé par des milliers de véhicules : camions-autos, semblables à des monstres soufflant et pétaradant, autos légères, autobus chargés de viandes fraîches, fourgons de compagnies, tracteurs, batteries complètes à lourds chevaux. Toutes ces voitures se suivent, se pressent, arrêtées aux carrefours par les gendarmes casqués, qui n'ont pas besoin du bâton blanc des sergents de ville pour mettre de l'ordre dans les convois.

Les transports de troupes sont les plus curieux. Une vingtaine de poils au moins s'entassent dans chacun des camions bûchés. Leurs chefs sont avec eux. Ceux qui reviennent des tranchées sont boueux, poussiéreux, hirsutes, las et resplendissants de bonne humeur. On les acclame au passage. Ceux qui retournent goguenardement. Dès qu'il y a une panne on a de la peine à empêcher les gars de descendre pour courir au pinard. L'esprit de corps abdicque devant le verre de vin. Zouaves et tirailleurs, chasseurs et tirailleurs fraternisent pour trouver une bonne bouteille malgré les prévisions. Mais le pinard sur la route de Verdun est aussi rare que l'eau en Champagne.

Une route ne peut longtemps subir un défilé aussi gigantesque. Les poids lourds massacreraient la chaussée, creuseraient ornières et fondrières qu'il faut combler, sous peine de voir casser les essieux. Pour qu'on puisse rouler sans trêve il a fallu appeler des régiments de cantonniers. On sait que les territoriaux assurent ce travail, dououreux en hiver à cause du froid, terrible en été par les chaleurs, la soif et la poussière.

Il y a tout le long de la route, des pépères du Nord, du Centre et du Midi, les uns portent le casque, les autres le képi, rouge ou bleu, quelques-uns préfèrent un cascanèche, le calot, un mouchoir de couleur qui protège la nuque. Pour garder leurs yeux des éclats de pierre, on en voit avec les lunettes inventées contre les gaz lacrymogènes.

Un peu partout, des carrières sont exploitées, des pierres amenées et déchargées sur le bord des routes où elles sont casées.

Des cailloux servent à boucher les creux. Le rouleau compresseur les enfonce profondément.

Mais aux heures chaudes, quand le soleil tape, le travail serait impossible, l'atmosphère irrespirable. Il faut donc arroser les routes. Les arroseuses municipales de la Ville de Paris, celles des départements ont été réquisitionnées. Elles vont et viennent, traînées par des chevaux ou sont automobiles. De grands tonneaux, dont on ouvre simplement le robinet, les aident à empêcher l'air d'être empesté.

Cela ne suffit pas encore, des équipes de territoriaux, munies d'un broc de fer, puisent de l'eau dans les ruisseaux, les fossés, les rivières et d'un geste de jardinière vont la déverser sur les routes, en faisant des huit, comme un garçon de bureau avant de balayer l'antichambre. Cela est nécessaire pour permettre aux camions, qui ont aidé à sauver Verdun en amenant sur les lignes de feu les combattants, les munitions, les approvisionnements, de continuer leur précieux travail. Jamais les territoriaux ne peuvent se

reposer. La route de Verdun, c'est la toile de Pénélope. Dès qu'un morceau est terminé, l'autre s'enfonce. L'œuvre du jour est abîmée la nuit. Mais, grâce à eux, les rondins pour les abris, les poutres énormes, les bouteilles d'oxygène nécessaires aux sauteuses, aussi bien que le pinard, montent sans trêve aux Bois Bourras, au Bois des Chevaliers, partout, sous les marmites, avec la même intensité.

Ces cantonniers improvisés appartenant à tous les métiers. Il en est un qui est un poète malmarmé. D'autres sont peintres, beaucoup sont fonctionnaires. Coûts par le soleil et la bise, ils font leur travail comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie.

Naguère, sur la route de Doullens à Arras, j'étais avec un adjudant qui se flattait d'être physionomiste.

Mais je vous connais, dit-il, en voyant un poilu, vous êtes charretier dans le Gers ?

Non, lui répondit le terrible torial, j'ai jugé de paix de ce côté-là...

S'en souvenait à peine.

Pour que les canons et les munitions, pour que les vivres aillent aux tranchées, il faut arroser sans cesse et accumuler des cailloux sur la route de Verdun, comme sur tous les chemins du front.

Georges Parville.

Le retrait de la naturalisation aux anciens sujets de puissances ennemies

M. René Viviani, garde des sceaux, a déposé un projet de loi modifiant la loi du 7 avril 1915 relative au retrait de la naturalisation accordée aux anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Aux termes du nouveau projet, la déchéance de la nationalité serait prononcée à la requête du procureur de la République par le tribunal civil après une enquête contradictoire.

La décision devrait être rendue dans un délai très court ; le texte contient d'autre part des dispositions spéciales pour enlever au naturalisé le profit que pourraient lui constituer une attitude passive et l'emploi par lui de moyens purement dilatoires.

LA VIE CHÈRE

L'alimentation de Paris

La *Petit Journal* a annoncé que les délégués de la ville de Paris, à la réunion des maires des grandes villes de France, avaient accepté de constituer un stock de précaution de denrées alimentaires pour l'hiver prochain et que cette question serait soumise au comité du budget avant de venir devant la deuxième commission. Cette procédure a été décidée hier et, lundi prochain, le comité du budget examinera les propositions du gouvernement qui ont pour but l'application du décret du 20 avril 1916, lequel dit que l'Etat mettra à la disposition des communes les stocks nécessaires de denrées alimentaires, à charge par les communes de répartir ces denrées dans la population.

Or, toute la difficulté que présente cette proposition ou tout au moins le point le plus important de la discussion à l'Hotel de Ville sera justement la répartition des denrées à la population : que certains conseillers voudraient donner au petit commerce, d'autres aux coopératives et d'autres enfin à des magasins municipaux à créer, dans le but d'éviter tout bénéfice d'intermédiaire et ainsi, par la concurrence, la baisse des prix exagérés et factices.

Indemnité de vie chère

M. Frédéric Brunet a demandé, hier, au conseil municipal, qu'étant donné les prix des denrées alimentaires, une indemnité de vie chère soit accordée aux ouvriers et employés de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police. Il a fixé cette indemnité à 1 fr. 25 par jour et 0 fr. 50 par enfant.

Cette proposition a été renvoyée à la commission du personnel et au comité du budget.

Les arrivages aux Halles

Il a été introduit hier matin, aux Halles, 30.000 kilos de volailles et 75.000 kilos de marée.

Il a été fait 520 ventes aux ménagères et 300 kilos de volaille et 6.000 kilos de marée.

Promotion de généraux

Sont promus ou nommés :

Au grade de général de division : MM. le général de brigade Cauboue ; le général de division à titre temporaire J.-A. Micheler, et le général de division à titre temporaire Ch.-V. Jacquot.

Au grade de général de brigade :

MM. le colonel du génie breveté Schumacher, le colonel d'infanterie Gatin ; le colonel d'artillerie Consigny ; le colonel d'infanterie breveté Margot ; le colonel d'infanterie breveté Cottet ; le général de brigade à titre temporaire de Lardemelle ; le général de brigade à titre temporaire Vuillemin ; le général de brigade à titre temporaire Mordacq ; le colonel d'infanterie Pollachi ; le colonel de cavalerie breveté Lasserre, et le colonel d'infanterie breveté Audlauder, ce dernier appartenant à l'état-major des troupes coloniales.

LA MASCOTTE DES POILUS

DEUXIÈME PARTIE

L'ANGE DES TRANCHÉES

XXVIII (Suite)

Où nous croyons enfin être au bout de nos peines

L'explique rapidement ce qui s'est passé, puis, quand j'ai terminé le commandant me dit :

Vous vous êtes donné beaucoup de mal pour rien, mon garçon... Enfin, vous avez cru bien faire et je ne puis vous blâmer. Mais vous allez, si je n'étais arrivé, commettre la dernière des imprudences... Cette femme que vous vous apprêtez à faire arrêter par les gendarmes est bien la femme du général Moulinet.

Pour le coup, je manque de tomber à la renverse.

Où... reprend le commandant... mais rassurez-vous, l'espionne est arrêtée.

Je comprends de moins en moins.

Venez avec moi, je vais vous confronter avec cette grelinde que vous êtes seuls à connaître.

Mais, mon commandant, fais-je timidement, si l'espionne est arrêtée, il faudrait immédiatement prévenir les gendarmes pour qu'ils laissent partir la voiture de la générale.

Soyez tranquille... j'y ai pensé... et j'ai donné des ordres en conséquence... Il n'y a qu'un instant... A cette minute, la pauvre femme que l'on avait arrêtée stupé-

Copyright in the United States of America by reproduction, translation and adaptation cinematographique réservés pour tous pays.

Pour la Terre

En vue des grands travaux

Le soleil sèche l'herbe des prairies, les grands travaux commencent. Sommes-nous en état de les mener à bien ? Telle est la question que l'on se pose, dans nos villages et dans nos hameaux et, comme l'inquiétude est grande, on sollicite l'intervention de l'Etat ; c'est toujours à lui qu'on demande assistance.

Le nombre des prisonniers est considérable, c'est un préjudice effectif pour l'armée agricole de printemps dont la mobilisation était tant de fois promise. Au début beaucoup d'agriculteurs montraient de la répugnance à cette promiscuité dans le travail, mais la dure nécessité imposait au jour et presque partout on réclame aujourd'hui des prisonniers. Ils ont rendu des services, ils en rendraient de plus grands encore si l'autorité militaire se montrait moins méfieuse, si elle n'apportait pas à la mise en activité des équipes des restrictions, des changements, des formalités bureaucratiques nécessaires, mais qui laissent fatalement les bonnes volontés.

Il aurait fallu une réglementation de nature à coordonner les efforts, et cette réglementation n'existe pas. La répartition entre les régions est très inégale, ce qui donne lieu à des réclamations justifiées. S'en éleve de plus vives encore au sujet de l'attribution des ouvriers prisonniers aux différents ministères qui se les disputent.

Rien à dire quand ces travailleurs sont employés à des travaux de route, à des constructions de voies ferrées qui n'ont rien de stratégique. L'agriculture les réclame, il les lui faut sous peine de défailir à son devoir de production.

Une entente doit intervenir entre les ministères intéressés et nous la sollicitons ardemment. Il y a aussi des points à régler en ce qui concerne le travail des prisonniers actuellement dévoués aux agriculteurs.

En première ligne, il faut parler de l'exagération des frais tels que l'administration les a déterminés. Je prends comme exemple une équipe de 30 prisonniers occupés à l'exploitation d'un bois vendu à l'intendance. Le devis est sous mes yeux, le voici :

La dépense imposée au concessionnaire porte sur la prime fixe retenue par l'administration ; sur la nourriture des prisonniers et leurs gardiens, sur l'usage des vêtements et l'argent de poche. Il faut y ajouter les frais de cantonnement, de chauffage, d'éclairage, etc., ce qui donne au total 5 francs par jour par chaque prisonnier. Le tarif est d'autant plus onéreux qu'il s'applique aux jours même où tout travail a été rendu impossible par les mauvais temps. Dans ces conditions, les propriétaires renoncent souvent à cette main-d'œuvre.

Rares d'ailleurs sont les exploitants qui peuvent occuper et loger 30 ou même 20 hommes. Sur les pressantes instances qui lui étaient adressées, l'autorité militaire avait consenti à laisser travailler dans des fermes des équipes de trois, de quatre ou cinq ouvriers. C'était un grand bienfait pour les pays de morcellement, pour les petites communes qui sont en France la majorité. Brusquement, cette faculté a été retirée, sous prétexte que la surveillance occupait trop de soldats. Le mécontentement a été grand dans les populations ainsi lésées et de toutes parts les plaintes arrivent. On fait observer avec raison que le fonctionnement serait possible si l'on confiait la surveillance à des soldats légèrement blessés ou inaptes à tout autre service.

Dans quelques régions, l'autorité militaire a pris aussi certaines décisions que l'on a peine à s'expliquer. Elle ne veut pas que les prisonniers séjournent plus d'un mois dans les mêmes communes.

Comme on le voit l'emploi des prisonniers de guerre ne va pas sans soulever de grandes difficultés pour nos propriétaires ruraux, ils en tirent néanmoins une aide très appréciable, mais il ne faudrait pas que pendant les grands travaux leur concours soit rendu précaire par des ingérences improvisées. On nous assure qu'une circulaire prochaine va régler la question du fractionnement et celle de la surveillance qui en est le corollaire obligé. Nous nous attendons bien à une circulaire, mais nous nous demandons comment elle sera appliquée. Il en est tant qui, sorties d'une heureuse inspiration, ont été rendues inefficaces.

H. COMOT.

LA JOURNÉE SERBE

C'est demain dimanche qu'aura lieu la « Journée Serbe » organisée par le Comité du Secours national. M. Paul Appell, président du Comité, vient de recevoir de M. Vesnitch, ministre de Serbie, une lettre qui dit notamment :

La Journée Serbe que le Comité du Secours National a écopé d'organiser, en vue de venir en aide à nos familles en détresse, marquera une page glorieuse de notre gratitude envers votre noble pays. Dans le plus ardeur des chaumières serbes, elle apportera, avec le réconfort de l'espérance, la certitude de la victoire commune ; elle sera, à notre égard, une manifestation étonnante de l'amitié et de la générosité françaises qu'un Serbe n'oubliera jamais.

demain doit être en route pour Paris et il est plus que probable qu'elle ne reviendra pas de si tôt pour ticher de voir son mari.

L'espionne a été enfermée dans un des locaux dépendant de l'état-major et elle est, paraît-il, étroitement surveillée.

Le commandant nous fait attendre dans une petite pièce qui sert à remiser les motocyclettes des courriers, puis il disparaît.

Voilà, mon vieux, me dit Frigolet, tout s'est arrangé quand même... l'espionne est sous les verrous tout est pour le mieux. Faut croire que les choses vont bien mieux, quand nous ne nous méfions de rien.

Mais, c'est assez facile à comprendre. Hilda Reuter nous connaît et, comme elle nous voit peut-être avant que nous ayons eu le temps de l'apercevoir, elle se cache aussitôt, tandis qu'avec les autres, ceux dont elle n'a pas à se méfier, elle se montre plus audacieuse.

Où... tu as raison... Nous autres, on est brulés...

Et sérieusement encore, puisque la grelinde a le tonnet de nous écrire pour se payer tout fiole.

Elle va en faire une tête en nous apercevant.

Tu parles !

Elle est capable de crâner... de jurer ses grands dieux qu'elle est innocente, comme l'enfant qui vient de naître.

Où... mais ça prendra pas... on la « collera » en cinq secs.

Et quand on va la mettre en présence du lieutenant Darcey.

Où alors... ça chauffera dur...

Ca brulera même.

Il y a un silence puis Frigolet reprend :

Tout cela va nous retarder et c'est pas aujourd'hui encore qu'on va pouvoir se mettre en route pour aller l'iron-

A LA CHAMBRE

Les bouilleurs ont capitulé

... pour la durée de la guerre

C'est un fait et, s'il faut en croire M. Charles Benoist, c'est même un bienfait du à la guerre l'abandon du privilège des bouilleurs par ses défenseurs les plus obstinés.

Mais cet abandon, déterminé par des raisons de patriotisme financier qui honorent les vaincus d'hier, est-il définitif ? Ce serait trop dire. On avait songé, comme transaction, à une sorte de rachat dont nous avons précisé les clauses. L'accord n'a pu se faire là-dessus. Mais les choses se sont arrangées tout de même, on va le voir, et de la façon la plus acceptable.

La réforme du régime de l'alcool

Dès la reprise de la discussion générale de l'article 5 du cahier d'impôts annexé aux crédits provisoires, les bouilleurs désinrent leur tactique. Se sachant battus d'avance en tout vote de principe, ils réclamèrent l'un après l'autre la réforme entière du régime de l'alcool.

Au vrai il ne leur était point difficile de prouver que le grand agent de l'alcoolisme n'était point le privilège rural, mais la dénaturation pour quantités effrayables de l'alcool d'industrie. Et ce fut une charge en règle...

M. Barthe. — Les cultivateurs ne demandent qu'à se voir traiter par l'Etat comme les planteurs de tabac. Faisons le monopole... M. le Bailli d'Arson. — Combatez l'alcool d'industrie à l'usage et chez les débauchés ; cela vaudra mieux !

M. Camuzet. — Vous allez retirer à nos paysans ce qu'ils considèrent comme une liberté rurale et les ouvriers continueront à s'empoisonner d'alcool à deux sous le verre...

Et M. Perrier (Isère) conclut ainsi : « Il faut faire le monopole et permettre ainsi aux débauchés (qui ne demandent pas mieux) de ne vendre que de bonne marchandise ou bien il faut laisser le privilège intact, car les paysans bouilleurs sont aussi intéressés, pour le moins, que les usiniers distillateurs d'alcool d'industrie. »

M. Simonet (Vosges) fut pittoresque :

« Vous voulez nous enlever notre kirsch, notre truelle, notre brimble ? Mais nous sommes pour clients discrets pas mal de sénateurs et même des académiciens, fins connaisseurs. (Rires.) »

La charge terminée, les plus subtils de la cohorte, MM. Dufresne, Camuzet, Perrier, indiquèrent la concession : puisque la Chambre, en toute évidence, ne pouvait passer à l'énorme discussion du monopole de l'alcool, puisqu'un mauvais sort avait voulu que la première recette de guerre envisagée par M. Ribot fût la taxation de l'alcool rural, ils s'inclinaient...

Nos électeurs feront le sacrifice de leur vin, ils ont la guerre, dit M. Dufresne. (Applaudissements.)

Ils désigneront même le rachat, dit M. Renard. (Nouveaux applaudissements.)

Mais... les bouilleurs demandaient le rejet de l'amendement Charles Benoist.

La suppression du privilège

Cet amendement allait, on le sait, plus loin que le texte gouvernemental. Au lieu de suspendre le privilège pendant la période de guerre, M. Charles Benoist le supprimait radicalement, pour toujours. Et il avait bien paru, la semaine dernière, que ce texte draconien, très appuyé au nom du principe sacré de l'antialcoolisme, put être voté.

Mais hier il n'en était plus de même. Le projet intenté à l'alcool d'industrie était gagné. En outre, le sacrifice de tout rachat avait porté. Enfin, il fallait en finir, car M. Ribot, anxieux du vote rapide de ses crédits, pressait la Chambre :

Je vous rappelle, disait-il, que les crédits ne peuvent attendre, ils sont le nerf de la guerre.

Je réponds aux bouilleurs que je ne demande qu'à voir s'incliner devant la Chambre, le plus tôt possible, le débat sur le monopole de la dénaturation des alcools industriels. (Vifs applaudissements.)

Je rappelle à M. Charles Benoist que nous faisons une loi de circonstance dont l'objet est de ne laisser rien perdre pour l'impôt pendant la guerre. (Nouveaux applaudissements.)

Le ministre des Finances admettait, en somme, que les bouilleurs ne méritaient nullement d'être traités avec plus de rigueur que les gros distillateurs. Il leur savait gré de leur loyalisme fiscal et puisqu'il consentait à ne plus bouillir en franchise pendant la guerre, il ne voyait pas pourquoi la question ne serait point remise en discussion dès la paix, dans l'ensemble du grand problème de l'alcool.

Le vote

Ce n'était pas le surris, mais ce n'était pas la mort non plus. La commission du budget aidant — par souci d'en finir, elle aussi — l'amendement Benoist fut rejeté par 385 voix contre 152.

Les premiers paragraphes de l'article 5 : droit de 400 francs par hecto d'alcool de consommation, suppression du droit d'entretenir, suspension du privilège des bouilleurs, furent adoptés. La suite à aujourd'hui pour le régime transitoire à prévoir, entre guerre et paix, et d'une récolte à l'autre, pour les bouilleurs.

Le Comité secret et le Sénat

On nous communique le procès-verbal suivant : « Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni sous la présidence de M. Boudenoot. Tout d'abord il a adopté à l'unanimité des votants l'ordre du jour suivant proposé par M. Henry Chéron : « Le groupe affirmant que l'union étroite et confiante des pouvoirs publics basée sur une volonté commune de contrôle et d'action est plus que jamais nécessaire en face de l'ennemi pour hâter la libération et la victoire de la Patrie passe à l'ordre du jour. »

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'attitude à prendre relativement à une demande éventuelle d'interpellation et de Comité secret. Le groupe s'est finalement rallié à la formule suivante : « Les principes ont été votés à la majorité et dont l'ensemble a été adopté par l'unanimité des votants : « Le groupe ne croit pas devoir s'associer à une démarche d'interpellation tendant à amener la constitution d'un Comité secret ; il donne toutefois mandat à son bureau, au cas où une interpellation serait déposée, de s'entendre avec les bureaux des autres groupes et avec le groupe pour la question de savoir s'il y a lieu, pour le Sénat, de se réunir en Comité secret et dans quelles conditions. »

Le vote de la loi sur les Pupilles de la Nation

Le Sénat a voté hier, à l'unanimité, l'ensemble du projet de loi instituant des Pupilles de la Nation.

Avant le vote final, M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique, résumant l'esprit de la loi, dit qu'il ressort de tous les articles votés que les Pupilles de la Nation auront droit à une pension et à une subvention complémentaire lorsque la famille manquera des ressources nécessaires.

Les derniers articles sont adoptés et l'ensemble du projet voté à l'unanimité.

A la Commission sénatoriale de l'armée

La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Clemenceau, a entendu un rapport de M. Gervais sur la fabrication des projectiles de tous calibres pendant le mois de mai 1916 ; elle en a adopté à l'unanimité les termes et les conclusions.

La commission s'est ensuite entretenue de la situation militaire et a décidé d'entendre incessamment le gouvernement.

Au Conseil municipal

Des prix aux élèves des écoles d'Alsace

Comme l'an dernier, M. Le Menue a demandé à ses collègues de voter un crédit pour l'envoi de prix aux élèves des écoles d'Alsace, puis M. Gent a fait attribuer 10.000 francs à la Journée Serbe, enfin M. Lemaire a fait renvoyer à la 3^e commission un projet de loi demandant que l'Etat assume la gratuité du transport des corps des soldats tués à l'ennemi, de ceux décédés à la suite de blessures de guerre, enfin de ceux décédés à la suite de maladie dans les familles en feront la demande après les hostilités.

Un projet de délibération relative à la concession à perpétuité d'un terrain dans un des cimetières parisiens pour les familles du fils, mari, ou frère tué à l'ennemi ou sera décédé des suites de ses blessures.

Une proposition tendant à accorder aux familles du fils, mari, ou frère tué à l'ennemi le convoi de 1^{re} classe pour l'inhumation.

Les Titres des pays neutres

Les conditions de leur prêt à l'Etat

C'est afin de faciliter dans les pays neutres les opérations de trésorerie nécessaires pour les besoins de la défense nationale que le ministre des Finances a fait appel aux porteurs de titres des pays neutres.

Il s'agit d'un prêt à consentir à l'Etat par les porteurs qui reçoivent en échange des valeurs préexistantes un certificat négociable en Bourse.

Ainsi que nous l'avons dit, en déposant leurs titres, timbrés ou insuffisamment timbrés, les porteurs encaissent immédiatement un revenu d'un quart, soit 25 % du revenu brut annuel desdits valeurs.

En outre, ils ont droit au montant du bénéfice de change des coupons de leurs titres, s'il y a lieu, et ainsi au profit que peut leur valoir, le cas échéant, le remboursement des titres par voie de tirages au sort.

Les rentiers n'ont à supporter aucun impôt ni taxe à l'occasion des actes de prêt, de reçus, quittances, décharges et généralement de toutes opérations concernant le prêt lui-même.

Ainsi que pendant toute la durée du prêt, ils sont simplement en présence des intermédiaires désignés pour recevoir leurs dépôts : Banque de France, agents de change, établissements de crédit et banques.

Cette opération est facile et comporte de sérieux avantages.

Un grand nombre de porteurs l'ont compris, ceux qui n'ont pas encore apporté leurs titres ne doivent pas hésiter d'autant plus que tout en recueillant un bénéfice important ils servent l'intérêt national !

Voilà, dis-je... il y a consigne et consigne... Je comprends que tu fasses ton service, mais il ne faut point cependant être plus militaire que le général...

Moi, j'connais que la consigne... on m'donne un ordre, l'exécute...

Encore faut-il l'exécuter avec discernement.

Y a pas de discernement qui tienne... c'est chien-la va sortir, c'est moi qui vous l'dis.

Voyant que je ne parviendrais pas à convaincre ce ténu personnage, je pris le parti d'appeler Crapouillot et de le tenir par son collier.

Maintenant, mon vieux, dit Frigolet toujours godelureau, tu vas avoir deux cabots à expulser, mais prends garde, car y en a un qui pourrait bien t'ocler la tête.

L'arrivée d'un sergent met fin à cette scène stupide. Il s'informe de ce qui se passe, puis quand nous le lui avons expliqué, il dit au plançon :

C'est bien, Corneiloup, laissez-nous tranquilles... Tu feras bien mieux d'aller balayer l'écurie du lieutenant.

Le plançon hausse les épaules et s'en va en ronchonnant.

A propos, nous dit le sergent, c'est bien vous les deux soldats que le commandant fait d'arrêter ?

Je l'ai supposé, dit Frigolet... ça dépend quel commandant.

L'commandant d'Hocquoy.

Où... c'est nous.

On va vous confronter avec une espionne.

Nous l'avons.

Le sergent nous fait traverser la cour, nous emmène dans un coin, puis, arrivé devant une petite porte brune sur la-

Le crime mystérieux de Maisons-Alfort

Des soldats qui faisaient l'exercice ont découvert, hier matin, dans un bois près du Champ de Saint-Maur, à Maisons-Alfort, le cadavre d'une femme égarément vêtue, paraissant âgée d'une vingtaine d'années. La malheureuse avait le crime défoncé : une horrible plaie laissait voir la carotide tranchée net, les jambes étaient maculées de sang.

Prévenu, M. Rouget, commissaire de police de Joinville, faisant l'interim, vint procéder aux premières constatations.

Sur la femme, aucun papier permettant d'établir son identité, mais dans un fourré on trouva son sac vide enveloppé dans un journal ; plus loin, des débris de nourriture laissaient supposer qu'un repas champêtre avait précédé le crime, probablement d'un vol, mais qui pourrait être aussi l'œuvre d'un sadique, car une place dans les environs gardait l'empreinte de deux corps couchés.

Le meurtrier, car tout incline au crime, aurait transporté après coup sa victime à l'endroit où on l'a trouvée.

La jeune femme, de taille moyenne, assez jolie, à des cheveux châtain, les yeux bleus, le nez retroussé ; elle portait un costume tailleur gris, un chapeau noir, garni de jaune, des souliers vernis découverts et des bas blancs fins.

M. Bourguell, juge d'instruction chargé de l'affaire, s'est transporté hier dans l'après-midi sur les lieux du crime.

Le sucre roux va être distribué

Le Syndicat de l'Épicerie sera, en mesure, dès les premiers jours de la semaine prochaine, de fournir aux détaillants le sucre dit « roux », qui constituera un appoint fort intéressant pour l'alimentation.

Ce sucre est en réalité légèrement plus blond que le granulé ordinaire, et un peu plus collant parce qu'il contient encore du sirop. Il est également plus sensible à l'air.

On en a parlé pour les confitures, mais il serait excellent pour tous les usages, et rien n'empêcherait notamment de l'employer dans la tasse de moka, auquel il ne donnerait aucun goût.

Ajoutons que la situation générale s'est beaucoup améliorée et que l'on trouve couramment du granulé dans le détail.

Même certains cafés qui avaient dû recourir à l'irrégulier ou au sucre de canne, sont revenus au cassé mécanique.

Au kilo, le sucre roux se vendra aux environs de 1 fr. 15.

LES TRIBUNAUX

Les fournisseurs de « coco »

Le pharmacien Georges Nardin, qui fut établi rue de Cléry, fut longtemps un fournisseur attitré de la cocaïne à nombre d'individus de Montmartre, condamné plusieurs fois, et il fut compromis dans la mort de la petite danseuse de Montmartre, dite « Chiffon ».

Dans la perquisition qui fut faite à la suite de sa dernière arrestation, on trouva un kilo de « coco » caché dans un coffre-fort qu'il possédait dans une banque. Nardin a été condamné hier à deux mois de prison et 3.000 francs d'amende par la 8^e chambre correctionnelle.

Le flair du chien policier

En octobre dernier, boulevard de la Chapelle, un homme tombait frappé de plusieurs coups de couteau. La victime, un nommé Mortier, décédait cinq jours plus tard, à Lariboisière, des suites de ses blessures. Le drame n'avait eu pour témoin qu'un chien policier, celui du gardien Urban, qui, merveilleusement guidé par son instinct, sauta à la gorge de l'agresseur, un Italien : Stefano Exposito.

Le meurtrier eut beau dénier le flair du chien policier, le témoignage de l'excellent animal fut d'autant plus apprécié par la cour d'assises qu'il comparait hier Exposito, qui mourut à son lit de mort, avait reconnu l'Italien comme étant son meurtrier. Ce dernier a été condamné à 15 ans de travaux forcés.

Le casque du poilu

Le soldat colonel Kohler qui s'est battu courageusement et a mérité deux citations à l'ordre du jour a un passé judiciaire chargé ; il a subi douze condamnations dont la dernière à douze ans de travaux publics. Pour avoir, le 7 mai, à Joinville-le-Pont, frappé une débitante qui, le voyant ivre, ne voulait pas le servir, il a comparu devant le 2^e conseil de guerre de Paris.

Son défenseur, M. Allix, a ému les juges en leur exhibant le casque de l'accusé, bossué et troué par les balles. Il n'a été condamné qu'à un mois et demi de prison pour violence et ivresse.

Supplément illustré du « Petit Journal »

Dans le n° qui paraît aujourd'hui, voir un superbe portrait en couleurs de lord Kitchener et une grande page sur l'héroïque défense du fort de Vaux, avec un portrait du commandant Raynal. Nombreux instantanés de la guerre, croquis humoristiques, etc.

En vente partout, 10 centimes.

quelle nous lisons : Bureau de renseignements, il nous dit à mi-voix :

Attendez un peu... j'ai vu vous annoncer.

